



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D’AFFICHAGE D’UNE DECISION TACITE
D’UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

AFFICHAGE N° du

La demande de permis de construire déposée le 29/03/2023 par
Monsieur BAHBAH Soufyan

Domicilié (e) 55 rue du chemin de fer
94190 Villeneuve-Saint-Georges

Enregistrée sous le n° PC 94078 23 00012

En vue de la réalisation : surélévation d'une maison existante et construction d'un
garage/entrepôt. modification de la clôture par la modification d'un portail

Sur un terrain sis 47 RUE DU CHEMIN DE FER
Cadastré AR37

A FAIT L’OBJET D’UNE DECISION TACITE D’AUTORISATION LE 29/05/2023

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d’ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 23/06/2023

Le Maire

Le Maire
pour le Maire et en délégation
la fonction de Maire du logement
et de l'urbanisme.
Rati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une décision tacite de non opposition à un permis de
construire concernant le dossier n° PC 94078 23 00012 déposé le 29/03/2023 a été affichée
en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,